



## Réglementation

Afin de sauvegarder l'intégrité des équilibres biologiques et de préserver la tranquillité et la pérennité des espèces, les activités suivantes sont interdites sur ce site :

- le dépôt de tout type de déchets ;
- la circulation de tout véhicule motorisé ;
- la perturbation des lieux et le dérangement des animaux par des poursuites, cris, projections, appareils radiophoniques et tous bruits autres que ceux liés à l'exploitation normale des ressources ;
- la destruction, l'enlèvement ou l'introduction de toute espèce animale ainsi que de leur nid ou refuge (sauf exercice normal de la chasse) ;
- la destruction, l'arrachage ou l'enlèvement de toute espèce végétale ;
- la construction, l'aménagement, les travaux ou la création de routes ou de pistes nouvelles.

La chasse reste autorisée dans le respect de la réglementation en vigueur.



**Crédits photographiques** : Dürr E., Popinet, DIREN : Chatelain M., Prunevaille F., Quintard D.  
**Cartographie** : source : DIREN, fond : scan 25 © IGN  
**Réalisation** : DIREN : Quintard D.

## L'essentiel de l'APPB du Petit Salève

**APPB N°** : 127 du 07 novembre 1988

**Territoire** : communes de Monnetier-Mornex et d'Etrembières (74)

**Superficie** : 210 ha

**Gestion** : ONF Haute-Savoie

**Objectif** : préserver l'ensemble des biotopes constitués par la montagne du Petit Salève afin de prévenir la disparition des espèces protégées (loi du 10 juillet 1976 article 4)



Mairie de Monnetier-Mornex

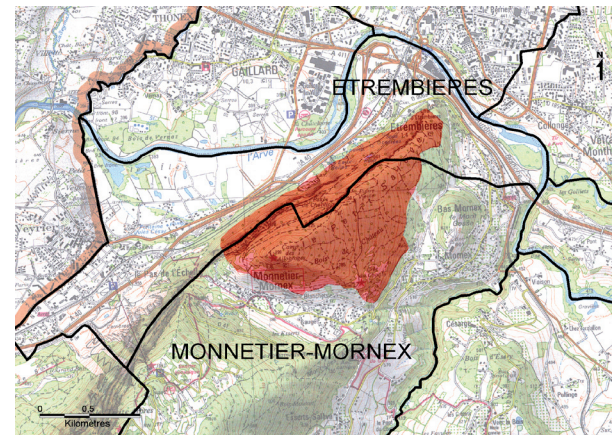


Pour plus d'informations, d'autres documents sont disponibles auprès de :

**OPERATEUR NATURA 2000**

SMS

Syndicat Mixte du Salève  
 Athéna 3ème Boulevard  
 74160 ARCHAMPS  
 Tel : 04 50 95 28 42



Direction régionale de l'environnement RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes  
 208 bis, rue Garibaldi 69422 LYON CEDEX 03  
[www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr)

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES



# Le Petit Salève

Arrêté préfectoral de protection de biotope



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Direction régionale de l'environnement RHÔNE-ALPES





## Un espace préservé aux portes de Genève

Le massif calcaire du « Petit Salève », situé en Haute-Savoie, fait partie intégrante du Salève, véritable trait d'union entre les massifs préalpins et celui du Jura. Séparé du « Grand Salève » par le vallon de Monnetier-Mornex, il forme un promontoire d'une altitude de 420m à 900m.

Isolé mais néanmoins accessible à tous, ce chaînon demeure un espace de détente et de promenade resté naturel au centre d'une région densément peuplée. La préservation d'un tel ensemble est donc un enjeu important qui pourrait servir d'exemple de la coexistence réussie d'une grande agglomération et d'un espace naturel.



Le Petit Salève, connu depuis longtemps pour son intérêt écologique et paysager, recèle un patrimoine dont la protection s'avère nécessaire. Il offre des habitats très différents représentés majoritairement par des forêts de feuillus (chêne, charme et châtaignier) et des pelouses sèches et rocailleuses. Il joue également un rôle notable en matière de protection de la ressource en eau locale.

Il existe peu de massifs savoyards présentant, sur une superficie aussi modeste, une diversité et des contrastes aussi importants en matière de faune et de flore. Ainsi, sur ce site, environ 1000 espèces végétales ont été comptabilisées sur les 2100 recensées dans le département, dont certaines se situent ici à la limite de leur aire naturelle.

## Une richesse naturelle remarquable

Le Petit Salève présente une petite zone riche en orchidées, espèces remarquables et typiques des pelouses sèches.

Il abrite, par exemple, des ophrys comme l'ophrys frelon, espèce vivant en bords de chemins herbeux sur sols calcaires et fleurissant de mai à juin.

Il y pousse également des orchis, notamment l'orchis brûlé, plante fleurissant de mai à août et fréquentant les prairies d'altitude et les terrains calcaires. Ses fleurs sont petites, odorantes et groupées en un épi dense à sommet pourpre foncé lui donnant un aspect calciné.



orchis brûlé

Le Petit Salève est un milieu adapté à différentes espèces animales remarquables qui y trouvent les conditions favorables à leur survie.



Pie grièche-écorcheur

Les prairies sèches abritent des insectes rares tels que le grand sphinx (papillon). Elles fournissent aussi un habitat indispensable au maintien de la pie grièche-écorcheur, espèce vulnérable et en régression dans toute son aire de répartition. Les falaises sont des zones de nidification intéressantes pour le faucon pèlerin, espèce un temps menacée d'extinction et recolonisant désormais progressivement ses anciens sites. Les reptiles comme le lézard des murailles ou des souches, protégés au niveau national, sont bien représentés.

## Pourquoi un arrêté de protection de biotope?

Afin de prévenir la disparition d'espèces protégées, le préfet a fixé, sous la forme d'un arrêté de protection, des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes (milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales protégées).

L'arrêté de biotope a pour objectifs :

- la protection d'un environnement remarquable, nécessaire à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie des espèces, notamment par l'adoption de mesures adaptées à celles-ci et à leur milieu spécifique, pour lutter contre leur disparition ;
- la préservation contre des atteintes éventuelles : destruction, altération ou dégradation du milieu.



Outre cet arrêté, le Petit Salève est intégré au site Natura 2000 du Salève, gage de reconnaissance de l'intérêt écologique du massif au niveau européen.



Les objectifs de l'arrêté sont :

- la sauvegarde du patrimoine écologique ;
- la protection pérenne du milieu contre certaines perturbations dues aux activités humaines.

Dans le cadre du programme de gestion mis en oeuvre sur le site Natura 2000 du Salève, un plan de gestion est envisagé afin d'assurer l'entretien de certains milieux naturels remarquables et d'en accroître la connaissance, ainsi que d'améliorer les conditions d'accueil du public dans le respect des lieux.